

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Chain Lube XHT 50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Lubrifiant et additif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

| | | |
|----------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Société: | ADDINOL Lube Oil GmbH | |
| | Gebäude 4609 | |
| Rue: | Am Haupttor | |
| Lieu: | D-06237 Leuna | |
| Téléphone: | +49 (0) 3461 845-0 | Téléfax: +49 (0) 3461 845-555 |
| E-mail: | info@addinol.de | |
| Interlocuteur: | Service technique | |
| Internet: | www.addinol.de | |
| Service responsable: | Service technique d'ADDINOL | |

Fournisseur

| | | |
|------------|----------------------|--------------------------|
| Société: | LUBRICOAT B.V. | |
| Rue: | Nijverheidsbuurt 6 | |
| Lieu: | B-3474 LB Zegveld | |
| Téléphone: | +31 172 438 394 | Téléfax: +31 172 419 538 |
| E-mail: | info@lubriccoat.nl | |
| Internet: | www.smeerprobleem.nl | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence: BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

| | |
|------|---|
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 2 de 13

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|----------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | | | 1 - < 2,5 % |
| | 273-066-3 | | 01-2119535109-41 | |
| | Repr. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H361fd H373 H410 | | | |
| 68442-68-2 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | | | 1 - < 2,5 % |
| | 270-485-3 | | 01-2120115789-46 | |
| | Aquatic Chronic 4; H413 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|--|---------------------------------|-------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 68937-41-7 | 273-066-3 | Triaryl phosphate isopropylated | 1 - < 2,5 % |
| | dermique: DL50 = > 10000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10 | | |
| 68442-68-2 | 270-485-3 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | 1 - < 2,5 % |
| | dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg | | |

Information supplémentaire

DMSO-Extract < 3 %; IP 346 Système de classification: la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 3 de 13

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NOx). Phosphore oxydes. suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 4 de 13

Consignes pour une manipulation sans danger

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Eviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart de: Comburant

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. Gel. forte chaleur.
Température de stockage recommandée: 5 - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Noms des agents | ppm | mg/m ³ | F/m ³ | Catégorie | Origine |
|----------|-----------------|-----|-------------------|------------------|-----------|---------|
| 122-39-4 | Diphénylamine | - | 10 | | 8 h | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Noms des agents | | |
|---------------------------------|---------------------------------|------------|-------------------------|
| DNEL type | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | | |
| Consommateur DNEL, aigu | par voie orale | systemique | 50 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 0,145 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systemique | 700 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | dermique | systemique | 0,25 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | dermique | systemique | 2000 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | dermique | local | 16 mg/cm ² |
| Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | systemique | 350 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systemique | 0,0298 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, aigu | dermique | systemique | 100 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, aigu | dermique | local | 8 mg/cm ² |
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systemique | 0,00835 mg/kg p.c./jour |
| 68442-68-2 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | | |
| Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 16,4 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | dermique | systemique | 2,33 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systemique | 2,9 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systemique | 0,833 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systemique | 0,167 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Noms des agents | |
|---|---------------------------------|--|
| Milieu environnemental | Valeur | |
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | |
| Eau douce | 0 mg/l | |
| Eau douce (rejets discontinus) | 0,015 mg/l | |
| Eau de mer | 0 mg/l | |
| Sédiment d'eau douce | 0,185 mg/kg | |
| Sédiment marin | 0,018 mg/kg | |
| Intoxication secondaire | 1,85 mg/kg | |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 100 mg/l | |
| Sol | 2,5 mg/kg | |

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m³STEL: 10 mg/m³

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 6 de 13

surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition > 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | liquide |
| Couleur: | jaune - marron |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non déterminé |

| | Testé selon la méthode |
|--|-----------------------------------|
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | 270 °C DIN EN ISO 2592 |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | non applicable |
| Viscosité cinématique: (à 40 °C) | 56 mm ² /s ASTM D 7042 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 7 de 13

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Hydrosolubilité: | pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Aucune donnée disponible | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 15 °C): | 0,936 g/cm ³ DIN 51757 |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

-54 °C ASTM D 7346

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NO_x). Phosphore oxydes. suie.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 8 de 13

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|---------------------------------|-----------------------|--------|---------------------|-----------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | | | | |
| | cutanée | DL50 > 10000 mg/kg | Lapin | Study report (1976) | other: 16 CFR 1500.40 |
| 68442-68-2 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | | | | |
| | orale | DL50 > 5000 mg/kg | Rat | Study report (1976) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 > 2000 mg/kg | Rat | Study report (2016) | OECD Guideline 402 |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 9 de 13

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------------|-----------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l 10,8 | 96 h | Pimephales promelas | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l > 2,5 | 72 h | Raphidocelis subcapitata | REACH Registration Dossier | EU Method C.3 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 1,5 mg/l | 48 h | Daphnia magna | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 202 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l 0,0031 | 33 d | Pimephales promelas | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 210 |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l 0,0415 | 21 d | Daphnia magna | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 211 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | CE50 mg/l () > 1000 | 3 h | activated sludge, domestic | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 209 |
| 68442-68-2 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 920 mg/l | 96 h | Danio rerio | REACH Registration Dossier | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l 1,564 | 72 h | Desmodesmus subspicatus | SSS QSAR Prediction Team (2016) | other: as mentioned below |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l 0,051 | 48 h | Daphnia magna | SSS QSAR Prediction Team (2016) | other: as mentioned below |

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|---------------------------------|----------------|
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | 85000 - 150000 |
| 68442-68-2 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | >= 32967 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|------------|---------------------------------|-------|---------------------|----------------------|
| 68937-41-7 | Triaryl phosphate isopropylated | 225 | Lepomis macrochirus | REACH Registration D |
| 68442-68-2 | Styrenated N-phenyl-benzenamine | 531,1 | | REACH Registration D |

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 10 de 13

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 11 de 13

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,7,8,9,12,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|--|
| H361fd | Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 27.08.2024

Code du produit: 766021

Page 13 de 13

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)